



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 14 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 14^e jour du mois de **MARS**, de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 45.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2016-03-7723

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-03-7724

Désignation de Monsieur Marc Cournoyer et Madame Julie Guilmain à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de la réglementation municipale (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le lien d'emploi avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement s'est terminé par la résolution 2016-03-7721;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Cournoyer, inspecteur municipal, et Madame Julie Guilmain, urbaniste, ont soumis une offre de services professionnels en date du 11 mars 2016 à titre d'inspecteurs en bâtiment et en environnement contractuels;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil retient les services professionnels de Monsieur Marc Cournoyer et Madame Julie Guilmain selon les termes de leur offre de services en date du 11 mars 2016. Cette dépense est appropriée à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 14 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

QUE le conseil nomme Monsieur Marc Cournoyer et Madame Julie Guilmain à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de la réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'inspection.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'acceptation de l'offre de services en date du 11 mars 2016, le tout selon ses termes et conditions actuels.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de ces deux ressources contractuelles de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

4.0

VARIA (4.0)

4.01

2016-03-7725

Octroi d'un mandat à Madame Line Desjardins (4.01)

CONSIDÉRANT QUE de l'aide temporaire d'une durée de quatre semaines est requise pour permettre à la trésorière d'accomplir l'ensemble de ses tâches en cette période de pointe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée par Madame Line Desjardins répond aux exigences de la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil attribue le mandat à Madame Line Desjardins pour assister la trésorière pour une période de quatre semaines, à raison de deux jours par semaine, le tout conformément aux termes de son offre de services. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.0

2016-03-7726

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière**